

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT SUR LE CHOIX DES CINQ PERSONNALITES EXTERIEURES COMPOSANT LE COMITE D'ORIENTATION  
STRATEGIQUE (COS)**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 24 JUIN 2022,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération à distance 2021-04-27-01 du conseil d'administration de l'EPE UCA du 27 avril 2021 ;

Vu la proposition du Directoire du 13 juin 2022 ;

**PRESENTATION DU PROJET**

En application de l'article 36 des statuts de l'UCA, le comité d'orientation stratégique (COS) est composé de cinq personnes extérieures à l'UCA, dont au moins trois personnalités ayant une expérience internationale, choisies par le conseil d'administration de l'UCA, pour une durée de cinq ans, sur proposition du directoire, en fonction de leur connaissance de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Son président, désigné par le directoire, est invité permanent du conseil d'administration.

Le président de l'UCA et les directeurs des 6 instituts peuvent être invités au COS.

Le président du COS peut également inviter toute personne dont la présence lui paraît utile en fonction de l'ordre du jour.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

Article 1 : D'approuver la liste des membres du comité d'orientation stratégique comme suit :

- **Stéphane BERTHET**, vice-recteur de l'Université de Genève, en charge des relations internationales et interinstitutionnelles ;
- **Michel EDDI**, président de l'IDDRI (Institut du développement durable et des relations internationales) ;
- **Jean-Marc MONTEIL**, responsable de la mission interministérielle sur le numérique dans l'Education Nationale ;
- **Cathie VIX-GUTERL**, vice-présidente Recherche, développement et anticipation stratégique du Groupe Total ;
- **Carine BERNAULT**, présidente de Nantes Université.

Article 2 : D'abroger la délibération à distance 2021-04-27-01 du conseil d'administration de l'EPE UCA du 27 avril 2021.

Membres en exercice : 41  
Votes : 25  
Pour : 16  
Contre : 4  
Abstentions : 5

**Le Président,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA DELIBERATION  
2022-06-24-04

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

TRANSMIS AU RECTEUR :  
PUBLIE LE :